



Prime d'ancienneté et solde de tout compte

Par **labradorite**, le **17/12/2012** à **00:02**

Bonsoir à tous,
Je vais certainement être bientôt licenciée économique. J'ai un peu plus de 7 ans d'ancienneté et mon employeur m'a dit via son comptable que le solde de tout compte comprenait le dernier salaire et les congés payés restants, et qu'il revenait à Pole Emploi de me verser la prime d'ancienneté; qu'ensuite Pole emploi lui faisait une facture et qu'il devait ensuite lui reverser cette somme.
Cela me paraît étrange : pourquoi ce détour ? pourquoi je ne recevrais pas cette somme directement de mon employeur avec mon solde de tout compte. Existe-t-il un texte de loi attestant de cela ?
Par avance, merci.

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **17:28**

Bonjour
C'est vraiment n'importe quoi de la part de votre employeur.
Vous avez signé un CSP ?
Dites à votre employeur qu'il vous a obligatoirement fait des propositions de reclassement avant de procéder au licenciement économique que vous allez consulter l'inspection du travail afin de savoir si tout cela est bien légal.
Il y a une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire qui a été déposée par votre employeur auprès du Tribunal de Commerce ?